



**FSU 23**

**FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE**  
Section de la CREUSE

-----  
542 - Maison des Associations et des Syndicats  
Immeuble de Braconne  
23000 - GUERET  
Téléphone : 05 55 41 16 32  
E-mail : fsu23@fsu.fr

A Guéret, le 24 mars 2014

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Vous êtes l'interlocuteur des représentants des personnels dans les instances officielles que sont par exemple le CTSD, le CHSCTD. Selon le site du Ministère de la Réforme de l'État, de la décentralisation et de la Fonction Publique, « *Les accords de Bercy du 2 juin 2008 sur la rénovation du dialogue social dans la fonction publique ont ouvert une nouvelle ère de démocratie sociale dans la fonction publique autour de deux principes clés : un dialogue social plus large et plus efficace ; des acteurs plus légitimes et plus responsables.* »

Les délégués du personnel de la FSU de la Creuse se sentent pleinement légitimes et responsables à jouer le rôle qui leur est dévolu dans ces instances et à construire un véritable dialogue social.

Nous regrettons, par contre, que cette volonté ne soit pas partagée et que vous multipliez les entraves à l'établissement de cette concertation.

Il est ainsi impossible d'avoir une transcription sincère des échanges que nous avons dans ces instances dans les procès-verbaux que vous réalisez. Le PV du dernier CHSCT que vous nous avez transmis et pour lequel nous vous avons demandé des modifications est un point d'achoppement assez représentatif de la conception « hors cadre » de votre fonction; Vous refusez d'intégrer nos propositions de modifications. Cet excès d'autoritarisme laisse entrevoir la conception du « dialogue » social que vous portez : vous vous considérez perpétuellement en position de supérieure hiérarchique dans des instances qui relèvent d'échanges entre les représentants des personnels et ceux du Ministère et dans lesquelles nous considérons que nous siégeons en position d'égalité. Vous n'avez que bien peu de considération pour les personnels et leurs représentants. Vous avez même refusé les propositions de modification du PV avancées par le représentant de la MGEN, convoqué à titre d'expert par vos soins à ce même CHSCTD, sine die, alors que celles-ci permettaient de coller au plus près de la réalité des échanges et de l'intervention. C'est tout simplement inacceptable !

Aujourd'hui, nous devons tenir un CHSCTD pour lequel la FSU s'enorgueillit de vous avoir fait une nouvelle fois des propositions. Les textes prévoient que « l'ordre du jour de chaque réunion du comité est arrêté par le président après consultation du secrétaire du CHSCTD ». Si vos services ont bien fait part au secrétaire d'une proposition d'ordre du jour, les propositions d'ajout qu'il a soumis ont toutes été refusées, les documents demandés n'ont pas été transmis et les groupes de travail sollicités et pourtant promis n'ont pas été réunis. Aucune réponse n'a été apportée aux avis émis par le CHSCTD de novembre 2013 alors que le décret prévoit un délai d'un mois pour répondre. Une nouvelle fois, votre « sens du dialogue social » vous a conduit à nous adresser une fin de non-recevoir sur tous ces points, il en était déjà ainsi pour le CTSD ou encore le CDEN.

Vous comprendrez que dans ces conditions il nous était impossible de siéger aujourd'hui. Ce n'est pourtant pas notre conception de notre rôle de représentants des personnels. Mais notre action ne peut se résumer à entériner les décisions unilatérales de l'administration. La FSU23 a toujours travaillé comme force de proposition avec les différents Inspecteurs d'Académie qui se sont succédés. Pour dialoguer, il faut être au moins deux. Force est de constater que depuis votre arrivée dans le département les instances relèvent plutôt de la cellule d'écoute et du monologue.

A cela s'ajoute l'absence de remboursement des frais de déplacement engagés par les personnels et leurs délégués : les personnels ne peuvent saisir leurs frais de déplacement puisque le Rectorat n'abonde pas les enveloppes creusoises (il en est autrement des autres départements et pour d'autres personnels...), les délais de traitement sont de plus de 6 mois faute de personnels en nombre suffisant pour traiter ce dossier et les conditions de remboursement ne respectent pas le cadre légal. La plupart des personnels n'ont reçu aucune réponse à leur courrier de demande d'utilisation de leur véhicule personnel.

Un changement d'attitude nous semble nécessaire de votre part sans quoi nous adapterons notre action à votre considération désastreuse des personnels et de leurs représentants.

Stéphane PICOUT

Secrétaire de la FSU 23

Copie à M. le Recteur et Monsieur le Préfet